

Sommaire

Dans le budget de 2017, l'innovation a été mentionnée 246 fois et jugée essentielle pour stimuler la croissance économique et surmonter les importants défis que doivent relever les Canadiens et nos collectivités. Comme l'affirme le gouvernement fédéral, la réussite en matière d'innovation exige le développement de « l'une des populations actives les plus brillantes, qualifiées et créatives au monde ». Pour y parvenir, le budget de 2017 prévoyait plusieurs engagements visant à améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire. Alors que les étudiants étaient favorables à de nouveaux investissements pour les étudiants autochtones et à un financement accru dans le perfectionnement des compétences et le marché de l'emploi, le budget de 2017 a raté l'occasion de supprimer les obstacles les plus importants relatifs à la poursuite d'études postsecondaires : les droits de scolarité élevés et les dettes étudiantes.

Le gouvernement fédéral a toutefois la possibilité de traiter ces questions dans son prochain budget. Pour faire croître l'économie canadienne grâce à l'innovation et s'assurer que les Canadiens sont en mesure d'être productifs dans le marché du travail et de contribuer à la croissance économique du pays, le budget de 2018 doit proposer des stratégies de transformation audacieuses afin de réduire les obstacles financiers à la poursuite d'études supérieures et au perfectionnement des compétences.

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, qui représente plus de 650 000 étudiants de niveau postsecondaire d'un bout à l'autre du pays, présente les recommandations suivantes visant à mettre sur pied un système universel d'éducation postsecondaire qui aidera les Canadiens à être aussi productifs que possible dans leur milieu de travail et leurs collectivités :

Recommandation n° 1 :

Rétablir les transferts fédéraux aux provinces et aux territoires pour l'éducation postsecondaire aux niveaux de 1996 pour tenir compte des compressions budgétaires de 2,29 milliards de dollars appliquées en 1996 et de la croissance des inscriptions et de l'inflation.

Coût : 5,48 milliards de dollars par année

Établir des transferts permanents aux provinces et aux territoires pour éliminer les droits de scolarité. Les droits de scolarité pour ces transferts reflèteraient les niveaux de 1995-1996, étant donné qu'il s'agissait de l'année où les droits étaient nominaux et méritaient un financement public.

Coût : 3,59 milliards de dollars par année

Recommandation n° 2 :

Affecter **10 millions de dollars** des fonds alloués à l'Initiative des langues autochtones à l'élaboration de matériel pédagogique et de cours de langue de niveau postsecondaire.

Recommandation n° 3 :

Investir **1,3 milliard de dollars** d'ici 2022 dans des recherches fondamentales dirigées par des chercheurs, tel qu'il a été recommandé par le Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale.

Élargir les critères d'admissibilité du Programme canadien de bourses aux étudiants pour y inclure les étudiants de cycles supérieurs.

Recommandation n° 4 :

Allouer **300 millions de dollars sur deux ans** à un fonds voué à l'amélioration des services de santé mentale sur les campus.

Recommandation n° 1 : Système universel d'éducation postsecondaire

Le Canada se classe actuellement parmi les pays où la proportion de citoyens ayant suivi des études postsecondaires est la plus élevée au monde. De 2005 à 2015, la participation au système canadien d'éducation postsecondaire a augmenté, passant de 46 à 55 %, soit le taux le plus élevé parmi les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)¹. La hausse de la participation ne provient toutefois pas d'une accessibilité accrue, mais plutôt de la grande nécessité de suivre des études postsecondaires.

Dans un pays où 70 % des nouveaux emplois exigent une certaine forme d'éducation postsecondaire, les étudiants devront s'endetter considérablement pour y arriver, ce qui aura une incidence sur toute leur vie. En 2015, les dettes contractées dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants s'élevaient à 19 milliards de dollars². Le financement de l'éducation postsecondaire sous forme de prêts aux étudiants est un modèle inéquitable qui exige des étudiants à revenu faible ou à revenu moyen de payer davantage pour leur éducation par rapport aux étudiants qui ont les moyens de payer le plein montant dès le début. Un étudiant qui devra emprunter 30 000 \$ pour financer ses études devra payer un montant supplémentaire de 10 318 \$ sur dix ans en raison des intérêts accumulés sur son emprunt³.

Le gouvernement fédéral a la responsabilité de veiller à ce que les étudiants de toutes les provinces aient accès à un système d'éducation postsecondaire abordable et de qualité élevée. En 2013-2014, le total des dépenses fédérales pour l'éducation postsecondaire s'élevait à environ 12,8 milliards de dollars; cependant, le modèle d'aide financière actuel, qui est axé sur des programmes coûteux visant à aider les étudiants à assumer les coûts initiaux élevés, ne profite pas aux personnes en ayant le plus besoin. Par exemple, en 2013-2014, le gouvernement fédéral a dépensé environ 3 milliards de dollars sur des mesures fiscales et le Programme canadien pour l'épargne-études, qui appuient principalement les étudiants qui appartiennent aux familles des deux quintiles de revenu les plus élevés⁴. Le budget de 2017 renforce ce modèle inefficace et inéquitable en accordant des investissements visant à faciliter l'accès au Programme canadien de prêts aux étudiants et à mieux faire connaître le Bon d'études canadien. Ces systèmes d'épargne individuels ne règlent pas le caractère inadéquat

¹ Statistique Canada, *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale 2016 – Faits saillants*, 15 décembre 2016.

² Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), Bureau de l'actuaire en chef, *Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants*, Ottawa, juin 2015.

³ *Ibid.*

⁴ Bureau du directeur parlementaire du budget, Gouvernement du Canada, *Dépenses fédérales pour l'éducation postsecondaire*, 9 mai 2016.

du modèle créé en raison des droits de scolarité élevés, lesquels forcent les étudiants à faible revenu ou à revenu moyen à s'endetter pour financer leurs études.

Le budget de 2018 fournit l'occasion de réaffecter les fonds actuels pour s'assurer que les dépenses fédérales permettent d'offrir un système d'étude postsecondaire accessible à tous. La Fédération recommande les mesures suivantes visant à créer un système universel d'éducation postsecondaire :

Rétablir les transferts fédéraux aux provinces et aux territoires pour l'éducation postsecondaire aux niveaux de 1996 pour tenir compte des compressions budgétaires de 2,29 milliards de dollars appliquées en 1996 et de la croissance des inscriptions et de l'inflation.

Coût : 5,48 milliards de dollars par année

Établir des transferts permanents aux provinces et aux territoires pour éliminer les droits de scolarité. Les droits de scolarité pour ces transferts reflèteraient les niveaux de 1995 et 1996, étant donné qu'il s'agissait de l'année où les droits étaient nominaux et méritaient un financement public.

Coût fédéral : 3,59 milliards de dollars par année

Les mesures génératrices de revenus suivantes peuvent servir à compenser le coût de ces recommandations :

élimination du crédit d'impôt fédéral pour droits de scolarité : 1,95 milliard de dollars;

annulation du crédit d'impôt fédéral relatif aux régimes enregistrés d'épargne-études, de la Subvention canadienne pour l'épargne-études et des bons d'études canadiens : 1,1 milliard de dollars;

réduction des plafonds annuels de cotisation à un REER à 20 000 \$ par année : 2 milliards de dollars;

imposition d'une retenue d'impôt de 1 % sur les actifs canadiens détenus dans des paradis fiscaux et plafonnement des paiements d'intérêt aux filiales étrangères : 2,2 milliards de dollars.

Recommandation n° 2 : Décolonisation de l'éducation

La préservation de la culture, de l'histoire et des langues autochtones est essentielle à la réconciliation. Aujourd'hui, seulement 8,4 % des jeunes Autochtones connaissent et parlent leur langue traditionnelle. De plus, les langues et la culture autochtones sont rarement enseignées dans les établissements d'études primaires, secondaires et postsecondaires partout au pays⁵.

Dans les deux derniers budgets fédéraux, le gouvernement s'est engagé à accroître le « financement pour appuyer la préservation et la revitalisation des langues autochtones », le budget de 2017 prévoyant 69 millions de dollars par année pour améliorer l'Initiative des langues autochtones, notamment la création de documents d'apprentissage et le financement de cours de langue et de camps culturels. Dans le budget de 2016, le gouvernement fédéral

⁵ *Recensement de la population de Statistique Canada, 2011.*

proposait 55 millions de dollars par année pour appuyer les programmes linguistiques et culturels dans les écoles élémentaires et secondaires.

Bien qu'elle ait indiqué des étapes nécessaires dans ses appels à l'action, la Commission de vérité et réconciliation a aussi mis l'accent sur le rôle important des établissements d'études postsecondaires en matière de mise en valeur et de préservation des langues et des cultures autochtones. Elle a exhorté les établissements d'études postsecondaires à « créer des programmes et des diplômes collégiaux et universitaires en langues autochtones ». Si le gouvernement fédéral est déterminé à adopter une démarche de réconciliation et à traiter chacun des appels à l'action, des fonds doivent être octroyés de manière à appuyer l'élaboration de programmes postsecondaires adaptés à la culture.

Afin de soutenir l'autochtonisation de l'éducation postsecondaire, notamment des cours et des programmes en langues autochtones et portant sur la culture et l'histoire autochtones, la Fédération recommande que le gouvernement fédéral adopte la mesure suivante dans le budget de 2018 :

Affecter **10 millions de dollars** des fonds alloués à l'Initiative des langues autochtones à l'élaboration de documents d'apprentissage et de cours de langue de niveau postsecondaire.

Recommandation n° 3 : Recherches menées par des étudiants de cycles supérieurs

Les étudiants de cycles supérieurs comptent sur les bourses d'études supérieures du Canada et les programmes de financement de la recherche des trois conseils pour financer leurs recherches et éviter le piège croissant des dettes étudiantes. De 2009 à 2013, les inscriptions à temps plein dans des programmes de maîtrise se sont accrues de 16 %, tandis que celles dans un programme de doctorat ont augmenté de 13 %⁶. Bien que la participation à des programmes d'études supérieures continue de connaître une croissance constante, le nombre de bourses d'études supérieures au Canada n'a pas changé depuis 2007. De plus, la valeur de ces bourses n'a pas changé depuis leur création en 2003, ce qui représente un recul de 25 % de leur valeur en raison de l'inflation⁷.

Les récentes hausses des fonds octroyés à des conseils fédéraux de subventions à la recherche ont nettement avantagé des programmes et des projets de recherche appliquée mis en œuvre en vue d'entreprendre des projets de recherche commercialisés plutôt que des recherches fondamentales motivées par la curiosité. Cet accent mis sur la recherche commercialisable est évident dans les types de subventions considérées en priorité par les trois conseils. Entre 2007 et 2013, alors que les nouveaux fonds consacrés à la recherche étaient liés à la création de partenariats entre le milieu universitaire et l'industrie, le taux de réussite du Programme des subventions de découverte du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNGC) a régressé, passant de 70 à 59 %. Durant la même période, le

⁶ Association canadienne pour les études supérieures, *42^e édition du Rapport statistique*, 2016.

⁷ Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale, *Investir dans l'avenir du Canada : Consolider les bases de la recherche au pays*, avril 2017.

taux de réussite du Programme ouvert de subventions de fonctionnement des Instituts de recherche en santé du Canada a chuté, passant de 28 à 9 %⁸.

Si les priorités en matière de recherche sont constamment limitées selon des intérêts commerciaux et des intérêts du secteur privé et que le financement global ne parvient pas à soutenir le rythme des taux d'inscription, de plus en plus de projets de recherche fondamentale ne recevront pas l'appui nécessaire pour que le Canada soit concurrentiel sur le marché mondial.

Le rapport final du Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale souligne ces problèmes et propose une carte routière détaillée pour remettre en bon état et renforcer le secteur de la recherche au Canada, notamment l'octroi de fonds appropriés, un soutien aux chercheurs en début de carrière et l'atteinte de meilleurs résultats en matière d'équité et de diversité dans l'allocation de fonds destinés à la recherche.

Une meilleure aide financière aux étudiants d'études supérieures aidera à compenser la hausse des droits de scolarité et les dettes élevées que les étudiants contractent en vue d'obtenir un diplôme d'études supérieures. Grâce à l'élargissement du Programme de bourses d'études supérieures du Canada et à un accès accru à des subventions accordées en fonction des besoins, les étudiants sous-représentés peuvent poursuivre des études supérieures, et tous les étudiants de cycles supérieurs peuvent se concentrer sur leurs recherches. En contrepartie, le fait d'avoir une population active canadienne très instruite stimulera la recherche et l'innovation, autant dans le secteur public qu'au privé.

Afin de mieux soutenir la recherche et l'accès à l'éducation pour les étudiants de cycles supérieurs et de remettre en état l'écosystème de recherche de façon générale au Canada, la Fédération recommande les mesures suivantes :

Appliquer entièrement les recommandations formulées par le Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale, notamment l'investissement de **1,3 milliard de dollars d'ici 2022** dans des recherches fondamentales dirigées par des chercheurs.

Élargir les critères d'admissibilité du Programme canadien de bourses aux étudiants pour y inclure les étudiants de cycles supérieurs.

Recommandation 4 : Services de santé mentale sur les campus

L'Association canadienne pour la santé mentale a révélé que 20 % des Canadiens éprouveront personnellement un problème de santé mentale au cours de leur vie. Les personnes âgées de 15 à 24 ans sont plus susceptibles de souffrir d'un problème de santé mentale que celles des autres groupes d'âge⁹.

⁸ Association canadienne des professeures et professeurs d'université, *Dossiers en éducation : Le financement fédéral de la recherche fondamentale*, octobre 2013.

⁹ Commission de la santé mentale du Canada, *La nécessité d'investir dans la santé mentale au Canada*, 2013.

Au printemps 2016, plus de 43 000 étudiants provenant de plus de 42 établissements d'études postsecondaires partout au pays ont répondu à la National College Health Assessment. Selon l'enquête, au cours des 12 derniers mois, 89,5 % des répondants se sentaient surchargés, 59,6 % trouvaient que les choses allaient toujours mal, 73,7 % se sentaient très tristes, 44,4 % se sentaient si déprimés qu'ils avaient du mal à s'adapter au quotidien et 13 % avaient réellement pensé au suicide¹⁰.

Les résultats de la National College Health Assessment font ressortir une hausse des problèmes de santé mentale depuis le début de la collecte des données au printemps 2013. La directrice de l'Association des services aux étudiants des universités et collèges du Canada a mentionné que les constatations issues de l'enquête « justifient l'augmentation des ressources pour soutenir la santé mentale des étudiants sur les campus ».

Une variété de facteurs peuvent entraîner une hausse des problèmes de santé mentale chez les étudiants de cycles supérieurs. Les universités et les collèges procurent un environnement où les étudiants peuvent acquérir une certaine indépendance et des compétences essentielles ainsi que s'épanouir sur le plan social et personnel. Cependant, les contraintes structurelles et financières des établissements d'études postsecondaires influent sur leur capacité à être des piliers pour la croissance et à fournir les services de santé mentale nécessaires. Les besoins pour des services de santé mentale devancent largement la capacité des établissements à fournir ces services, comme en témoignent les listes d'attente qui s'allongent et les restrictions en matière de services sur les campus.

Dans le budget de 2017, le gouvernement fédéral proposait d'investir 5 milliards de dollars sur 10 ans pour soutenir les initiatives en santé mentale, en mettant particulièrement l'accent sur un meilleur accès aux services de santé mentale pour les jeunes Canadiens de moins de 25 ans. Le renforcement et l'augmentation des services de santé mentale sur les campus universitaires et collégiaux sont essentiels à l'amélioration de la santé mentale de ce groupe démographique.

Afin de faciliter l'accès aux services de santé mentale pour les jeunes Canadiens, la Fédération recommande la mesure suivante :

Allouer **300 millions de dollars sur deux ans** à un fonds voué à l'amélioration des services de santé mentale sur les campus.

Le fonds, inspiré du Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires, permettra aux établissements d'études postsecondaires de présenter des demandes de subvention fédérale afin d'améliorer les services de santé mentale sur les campus.

¹⁰ American College Health Association, National College Health Assessment II, *Canadian Reference Group Executive Summary Spring 2016*, 2016 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].